

# CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la **DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE**

*Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.*

## **DASSAULT AVIATION**

### **Tous avions FALCON**

Conséquences du bogue de l'an 2000 sur les systèmes embarqués (tous ATA)

#### **1. AVIONS CONCERNES :**

Tous avions FALCON.

#### **2. RAISON :**

L'évaluation effectuée par Dassault Aviation des conséquences du bogue de l'an 2000 sur les systèmes embarqués certifiés sous la responsabilité de Dassault Aviation et de Dassault Falcon Service a révélé quelques dysfonctionnements dont certains sont de nature à affecter la navigabilité. Par ailleurs certains équipementiers n'ont pas fourni d'information claire relative aux conséquences du bogue de l'an 2000 sur le fonctionnement de leurs équipements.

En vue de déterminer les actions nécessaires, les équipements ont été classés en trois catégories en fonction des critères suivants :

- a) Ceux pour lesquels les dysfonctionnements sont connus et de nature à affecter la navigabilité.
- b) Ceux pour lesquels l'équipementier n'a pas fourni d'information claire mais qui a priori n'effectuent pas de traitement de date.
- c) Ceux pour lesquels l'équipementier n'a pas fourni d'information claire ou n'a pas effectué l'analyse de conformité an 2000 et qui effectuent un traitement de date, notamment les systèmes de navigation.

**Note 1** : Dassault Aviation a par ailleurs identifié quelques dysfonctionnements qui n'affectent pas la navigabilité, qui font l'objet de recommandations Dassault, mais qui ne sont pas reprises par cette Consigne de Navigabilité.

Afin d'éviter des dysfonctionnements connus ou potentiels qui pourraient mettre en cause la navigabilité, les actions suivantes sont rendues impératives.

#### **3. ACTIONS REQUISES ET DELAIS D'APPLICATION :**

Avant le 31 Décembre 1999, vérifier si les équipements listés ci-dessous sont installés sur avion et appliquer les actions requises :

.../...

### 3.1. Equipements présentant des dysfonctionnements connus de nature à affecter la navigabilité

Equipement	Fournisseur	Référence	Action et délai	Commentaire
GNS RPU	AlliedSignal	30050-0X0X	Voir CN 1999-472(AB) et Note 2 ci-dessous.	Récepteur OMEGA/VLF à désactiver.
GNS 500 RCU	AlliedSignal	10050-X-XX-XXXX	Voir CN 1999-472(AB) et Note 2 ci-dessous.	Récepteur OMEGA/VLF à désactiver.
GNS 1000 FMC	AlliedSignal	30150-0X-0X	Voir CN 1999-409(AB).	Voir Memo AlliedSignal 355 "Year 2000 effects on magnetic variation modeling".
GNS-XES	AlliedSignal	17450-XXXX-XXXX	Voir CN 1999-409(AB).	Voir Memo AlliedSignal 355 "Year 2000 effects on magnetic variation modeling".
GNS-XLS	AlliedSignal	17960-010X-XXXX	Voir CN 1999-409(AB).	Voir Memo AlliedSignal 355 "Year 2000 effects on magnetic variation modeling".
GNS-X NMU	AlliedSignal	14141-XXXX-XXXX	Voir CN 1999-409(AB).	Voir Memo AlliedSignal 355 "Year 2000 effects on magnetic variation modeling".

**Note 2 :** Désactiver avant le 31 Décembre 1999 les équipements concernés conformément aux prescriptions définies par l'équipementier. L'équipement devra être déposé si l'équipementier n'a pas fourni d'instruction permettant la désactivation.

Si l'équipement n'est pas remplacé, les dispositions de la Liste Minimum d'Equipements de référence, du Manuel de Vol et de la réglementation opérationnelle sont applicables.

### 3.2. Equipements pour lesquels l'équipementier n'a pas fourni d'information claire mais qui n'effectuent a priori pas de traitement de date

Vérifier si les équipements listés sont installés à bord. L'utilisation de ces équipements est interdite par mesure de précaution à compter du 31 Décembre 1999 et les dispositions de la liste minimale d'équipements de référence, du manuel de vol et de la réglementation opérationnelle doivent être appliquées. L'utilisation n'est à nouveau autorisée qu'après le 1<sup>er</sup> Janvier 2000 et après vérification du bon fonctionnement de l'équipement concerné au sol, moteur tournant, suivant la documentation applicable.

Vérifier l'absence d'alarmes ou de messages. En cas d'anomalie constatée pendant la vérification, l'utilisation de l'équipement est définitivement interdite.

.../...

Equipement	Fournisseur	Référence
boîte de commande enregistreur	ERCA	BC1709E
décodeur TACAN	ERCA	CI1178
carte enregistreur	ERCA	CI905A
balise de détresse	GARETT	607690-2
décodeur	GEC Marconi	AA9002-4
altimètre	LEAR SIEGLER	C0001-81103
anémomachmètre	LEAR SIEGLER	B0200-81127
altimètre	LEAR SIEGLER	C0001-81103
RMI	LITTON	3137L821C
RMI 301	LITTON	520-3010-003
RMI 321	LITTON	520-3210-001
récepteur marker RM 671S	SEXTANT	030-1020-004
Anémomachmètre	SMITHS	B0200-81105
décodeur TACAN	THOMSON CSF	S74360G0001

**3.3. Equipements pour lesquels l'équipementier n'a pas fourni d'information claire ou n'a pas évalué la compatibilité an 2000 et qui sont susceptibles d'effectuer un traitement de date**

Compte tenu des possibles dysfonctionnements non détectables par le test précédent, l'utilisation des systèmes suivants est définitivement interdite à compter du 31 Décembre 1999. Le système doit être désactivé et les dispositions de la liste minimale d'équipements de référence, du manuel de vol et de la réglementation opérationnelle doivent être appliquées.

Equipement	Fournisseur	Type/référence	Commentaire
Boîtier d'affichage VLF	Allied/Global/Bendix	10060-7	
Carousel SIX INS CDU	Litton Systems Canada	7892740-XXXX	des solutions de mise à niveau sont disponibles. Voir Service Information Letter 98-4 du 21/9/98
Carousel SIX INU	Litton Systems Canada	7892360-XXXX	même commentaire
CMA -734-1	CANADIAN MARCONI	244-412-450-0000	système de navigation OMEGA. Les stations OMEGA sont inopérantes depuis Septembre 1997. L'équipementier n'a pas évalué la compatibilité an 2000
CMA-771-MK1		244-473-157-029	même commentaire
CMA -771		473157-003 473157-009 473157-029	même commentaire
LTN X11	LITTON	457300-03-35 457300-04	même commentaire
	SEXTANT	87272039V29 87272054V00/V07/ V10	même commentaire
TRACOR 7800	TRACOR AEROSPACE	138000-72	même commentaire
UNS 764	UNIVERSAL	100-601200-003 100-601200-103	même commentaire
UNS 1-A	UNIVERSAL	1030-2	même commentaire

.../...

Equipement	Fournisseur	Type/référence	Commentaire
boîtier d'affichage VLF	ONTRAC	VLF 1500	
boîte de commande VLF	ONTRAC	VLF100-1	
boîtier d'affichage VLF	ONTRAC	VLF200-5	
récepteur calculateur VLF	ONTRAC	VLF300-4	
récepteur calculateur VLF	ONTRAC	VLF300-5	

---

REE. : Néant

---

La présente Révision 1 remplace la CN originale 1999-450(B) du 17/11/1999.

---

**DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :**

**CN originale : Dès réception à compter du 17 NOVEMBRE 1999**  
**Révision 1 : 25 DECEMBRE 1999**